



**MOUGINS**

-----  
**AVIS AU PUBLIC**

**OBJET : PRESCRIPTION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN SUR LA COMMUNE DE MOUGINS.  
CONCERTATION AVEC LA POPULATION PREALABLE A L'ENQUETE PUBLIQUE.**

Par arrêté n° 2015-040 du 27 juillet 2015, le Préfet des Alpes-Maritimes a prescrit le plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvement de terrain de la commune de Mougins, conformément à l'article R562-2 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions de la loi du 30 juillet 2003 et de son décret d'application du 4 janvier 2005 relatifs aux PPRN, une concertation avec la population, préalable à l'enquête publique sur le projet arrêté, est lancée durant toute la procédure d'élaboration.

A cet effet, un registre de concertation accompagné de documents présentant l'état d'avancement du projet de plan sont mis à la disposition du public au service de l'urbanisme, 330 avenue de la Plaine, 06250 Mougins, aux heures et jours habituels d'ouverture au public, afin que chacun puisse y consigner ses observations en continu.

Afin de dresser le bilan de la concertation, ce registre sera clôturé au plus tard un mois avant la consultation officielle des personnes publiques associées prévue par l'article R562-7 du code de l'environnement.

A l'issue de cette concertation, une réunion publique sera organisée afin de présenter à la population de projet de plan arrêté, préalablement à l'enquête publique.

Pour toute information relative à l'élaboration du projet de plan ou témoignage au sujet des phénomènes de mouvements de terrain de Mougins, il convient de se rapprocher de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, pôle risques, au centre administratif départemental des Alpes-Maritimes, 147 boulevard du Mercantour 06286 Nice cedex 3.

Le présent avis est publié dans le journal « Nice-Matin », le Mougins Info ainsi que sur le site Internet de la Ville de Mougins. Il est également affiché aux Centre Administratif, Services Techniques (Service de l'Urbanisme), dans les locaux des Mairies annexes de « L'Aubarède » et de « Mougins le Haut ».